

VADEMECUM DE L'ENSEIGNANT COORDINATEUR

Cher enseignant coordinateur,

Vous avez pris en charge la coordination de Collège au cinéma dans votre établissement. Nous vous en remercions chaleureusement. Vous allez ainsi être le relais au sein de votre équipe du fonctionnement du dispositif. Voici quelques précisions qui vous permettront d'accomplir au mieux les tâches qui vous reviennent.

La circulaire, les bilans des années passées, toutes les informations utiles sur le dispositif ainsi que des documents pédagogiques seront disponibles en ligne sur le site hébergé par l'atelier Canopé des Hauts-de-Seine www.collegeaucinema92.fr.

Attention : tous les courriers d'information relatif au dispositif sont envoyés sur votre boîte mail académique (en xxx@ac-versailles.fr).

Vous devez donc faire en sorte que cette messagerie soit disponible, soit en vidant les messages qui l'encombrent inutilement, soit en sollicitant une augmentation de votre quota (<https://bv.ac-versailles.fr/macadam/depannage>) soit en la paramétrant de sorte à ce que les messages soit redirigés vers votre messagerie xxx@enc92.fr : aller sur Options (en bas à gauche de l'écran quand messagerie ac-versailles ouverte) et ouvrir en cliquant : options < messagerie < compte local > transfert ; organiser le transfert en cochant les bonnes cases et en indiquant l'adresse sur laquelle les messages seront basculés. Pensez si vous choisissez de conserver une copie des messages sur ac-versailles à vérifier de temps en temps que cette boîte mail n'est pas en over quota

CALENDRIER

avant le 18 septembre	INSCRIPTIONS AU DISPOSITIF de l'établissement	<p>- dès la pré-rentree, informer les équipes enseignantes susceptibles d'être intéressées par le dispositif, leur transmettre la circulaire (si cela n'a pas été fait) et recueillir les demandes d'inscription.</p> <p>- Votre chef d'établissement doit ensuite procéder à l'inscription des classes sur l'application CINEMA (via le portail ARENA)</p> <p>Le coordinateur doit pour cela communiquer au principal :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le nombre, le niveau des classes (et le type de classe) à inscrire dans le dispositif et leurs effectifs. • Pour chaque classe, le nom de l'enseignant responsable et celui d'un ou plusieurs enseignant(s) associé(s) <p>Demander une copie de la fiche de pré-inscription pour relecture (cela évite les erreurs) et mémoire .</p> <p>Attention ! l'inscription ne deviendra définitive qu'après validation par la coordination départementale</p> <p>Toute modification ultérieure devra signalée par mail à la coordination.</p>
-----------------------	---	---

avant le 18 septembre	FORMATION : inscriptions individuelles	Chaque enseignant a la possibilité de s'inscrire sur GAIA (via le portail ARENA) aux modules complémentaires de formation : <i>Ateliers d'analyse</i> en lien direct avec les films au programme (6ème/5ème et 4ème/3ème) et/ou <i>Des questions de cinéma</i> (stage à la cinémathèque). Il est souhaitable que chaque collège envoie au moins un enseignant aux ateliers d'analyse, qui sont en effectif limité.
octobre	CONVENTION PARTENARIALE	S'assurer que la convention entre le conseil départemental et l'établissement a été signée et renvoyée au Conseil départemental.
octobre	PLANNING DES PROJECTIONS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prendre contact avec la salle partenaire dès réception du planning ➤ Organiser les projections pour les classes de votre établissement avec le responsable de la salle de cinéma partenaire. Celle-ci doit vous proposer plusieurs créneaux de projection des films, et vous établirez ainsi un calendrier des sorties.
avant chaque projection	DOCUMENTS PEDAGOGIQUES distribution des documents pédagogiques livrés (fiches CNC, affiches)	<p>Un collège référent par ville centralise les documents pédagogiques pour tous les collèges de la ville (la liste vous en sera communiquée dès que le planning de livraison aura été établi)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Si vous êtes coordinateur dans ce collège, prendre contact avec vos homologues pour organiser la circulation des documents. ➤ Si vous êtes coordinateur dans un collège non livré directement, prendre contact avec le coordinateur du collège référent de votre ville pour aller y chercher les documents.
octobre	PROJECTIONS-CONFERENCES (films des 1 ^e et 2 ^e trimestres)	<p>Assister à la formation avec vos collègues d'autres classes du collège.</p> <p>En cas de problème (convocation non reçue) contacter en amont Mathieu Rasoli après avoir vérifié auprès de votre secrétariat que vous ne l'avez pas reçue effectivement.</p>
novembre-décembre	Projection du 1 ^{er} film en salles	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Organiser les détails matériels de la sortie (encadrement des élèves et déplacement notamment). ➤ En cas de problème en salle de cinéma, en aviser par mail Eric Jolival, en mettant en copie Clarisse Rougier ou Manuella Lucchini au Conseil Départemental, Françoise Colcanap à la DSDEN et Mathieu Rasoli à la DAAC

novembre-décembre	Atelier d'analyse n°1	Formation en lien avec l'une des deux programmations (4 ^{ème} / 3 ^{ème} ou 6 ^{ème} / 5 ^{ème}). Si vous vous êtes inscrit individuellement et que vous n'avez pas reçu de convocation pour ce stage, contacter en amont Mathieu Rasoli.
janvier	Stage cinémathèque	Formation en lien avec l'une des deux programmations (4 ^{ème} / 3 ^{ème} ou 6 ^{ème} / 5 ^{ème}). Si vous n'avez pas reçu de convocation pour ce stage, contacter en amont Mathieu Rasoli.
février	PROJECTIONS- CONFERENCES (films du 3 ^{ème} trimestre)	Assister à la formation avec vos collègues d'autres classes du collège. En cas de problème (convocation non reçue) contacter en amont Mathieu Rasoli après avoir vérifié auprès de votre secrétariat que vous ne l'avez pas reçue effectivement.
février-mars	Atelier d'analyse n°2	Formation en lien avec l'une des deux programmations (4 ^{ème} / 3 ^{ème} ou 6 ^{ème} / 5 ^{ème}). Si vous vous êtes inscrit individuellement et que vous n'avez pas reçu de convocation pour ce stage, contacter en amont Mathieu Rasoli.
mai-juin	EVALUATION : BILAN EN LIGNE	Remplir et faire remplir par les collègues le bilan en ligne
juin	JOURNEE DE CLOTURE	Assister à cette 3 ^e journée de formation obligatoire dédiée au bilan et à l'annonce de la programmation de l'année suivante avec vos collègues d'autres classes du collège : cette journée est aussi un temps d'échanges sur les expériences pédagogiques menées en classe à partir / autour du dispositif En cas de problème (convocation non reçue) contacter en amont Mathieu Rasoli après avoir vérifié auprès de votre secrétariat que vous ne l'avez pas reçue effectivement.

LES RÈGLES DU JEU

1. inscriptions : rappel du Cahier des charges (voir circulaire)

L'inscription à *Collège au cinéma* est ouverte à tous les collèges du département (publics et privés sous contrat), **s'ils satisfont aux critères d'admission déclinés dans la circulaire relativement aux nombre de classes maximum selon le type d'établissement et inscrivent un minimum de deux classes par niveau.**

A ces effectifs, peuvent s'ajouter les sections spécialisées : UP2A, SEGPA et ULIS

Le Conseil départemental prend en charge la billetterie à hauteur de 2,50€ par film et par élève. Le collège reverse au Conseil départemental un forfait annuel de 3€ par élève inscrit au dispositif.

Ces dispositions sont établies contractuellement à l'aide d'une convention entre le collège et le Conseil départemental.

D'éventuels transports en autocar entre le collège et la salle de cinéma ne sont pas pris en charge par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine et sont donc le cas échéant à la charge de l'établissement.

NB : pour le cas où les demandes d'inscription excèderaient l'enveloppe allouée cette année au dispositif par le Conseil départemental, la coordination se réserve la possibilité de ne pas inscrire au dispositif les collèges qui n'auraient inscrit aucun enseignant à la formation obligatoire associée à Collège au cinéma, ou qui n'ont pas l'année précédente assisté à toutes les projections avec toutes les classes inscrites.

2. application CINEMA

- **Le professeur coordinateur** en tenant compte du cahier des charges ci-dessus, collecte les demandes d'inscription : classes, effectifs, enseignants responsables (1 par classe) et enseignants associés (si possible 1 par classe), puis il transmet au Principal ces données en vue de l'inscription des classes au dispositif. Il est aussi l'interlocuteur de la salle pour le planning des projections, et il diffuse les informations et les documents, et fait le lien entre les professeurs, la salle de cinéma partenaire et la coordination départementale (Conseil départemental, DSDEN, et DAAC pour la formation). Pour composer l'équipe des enseignants responsables et associés, le professeur coordinateur peut se tourner vers des collègues nouveaux dans le dispositif, le partage et la transmission pédagogiques faisant partie de l'esprit de Collège au cinéma.
- **L'enseignant responsable**
Il est important d'inscrire pour chaque classe un **enseignant responsable** et un **enseignant associé**, garant du travail en équipe et d'un

encadrement satisfaisant. Lorsque toute une équipe s'empare du dispositif, cela lui donne du poids dans l'établissement et permet aux collègues de se relayer pour l'encadrement des sorties en fonction de qui exploitera principalement le film sur le plan pédagogique.

Ce sont les enseignants inscrits comme responsables les classes qui renseigneront à la fin de l'année le bilan individuel en ligne sur l'application CINEMA : il est donc important de ne pas inscrire systématiquement le coordinateur comme responsable de plusieurs classes afin de donner la parole à tous les enseignants responsables de classe et de les impliquer davantage dans le dispositif car ils renseigneront le bilan pour leur classe et pour leur équipe. En revanche, pour que le coordinateur puisse renseigner un bilan, il faut qu'il soit inscrit comme responsable d'une classe

3. vos interlocuteurs :

Pour toute information complémentaire, vous pouvez joindre :

- au Conseil départemental des Hauts-de-Seine, Clarisse Rougier ou Manuella Lucchini : conventions, organisation matérielle (mise sous pli et organisation de la distribution des documents pédagogiques).
collegeaucinema@hauts-de-seine.fr , crougier@hauts-de-seine.fr , mlucchini@hauts-de-seine.fr
01 47 29 38 89 / 01 41 91 26 83
- aux Services départementaux de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine, Françoise Colcanap, chargée de mission éducation artistique et culturelle : questions générales et inscriptions.
francoise.colcanap@ac-versailles.fr
01 71 14 28 28
- Mathieu Rasoli, conseiller cinéma –audiovisuel à la DAAC, formateur éducation nationale pour le dispositif au niveau départemental : formation et suivi des inscriptions
mathieu.rasoli@ac-versailles.fr
01 30 83 45 64
- Eric Jolival, coordonnateur salles : circulation des copies et relations avec les salles de cinéma.
www.cinema-lecapitole.com
01 47 72 42 42